



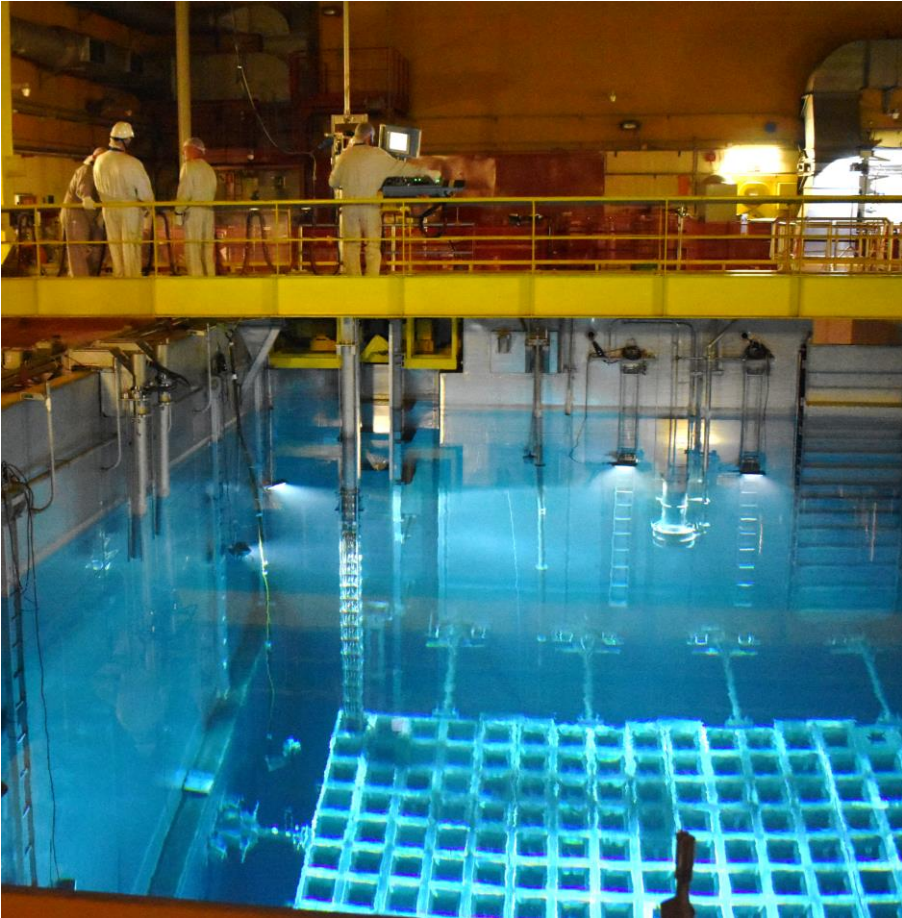
Centrale nucléaire de Saint Alban-Saint Maurice

13 juin 2023

Réunion plénière de la CLI



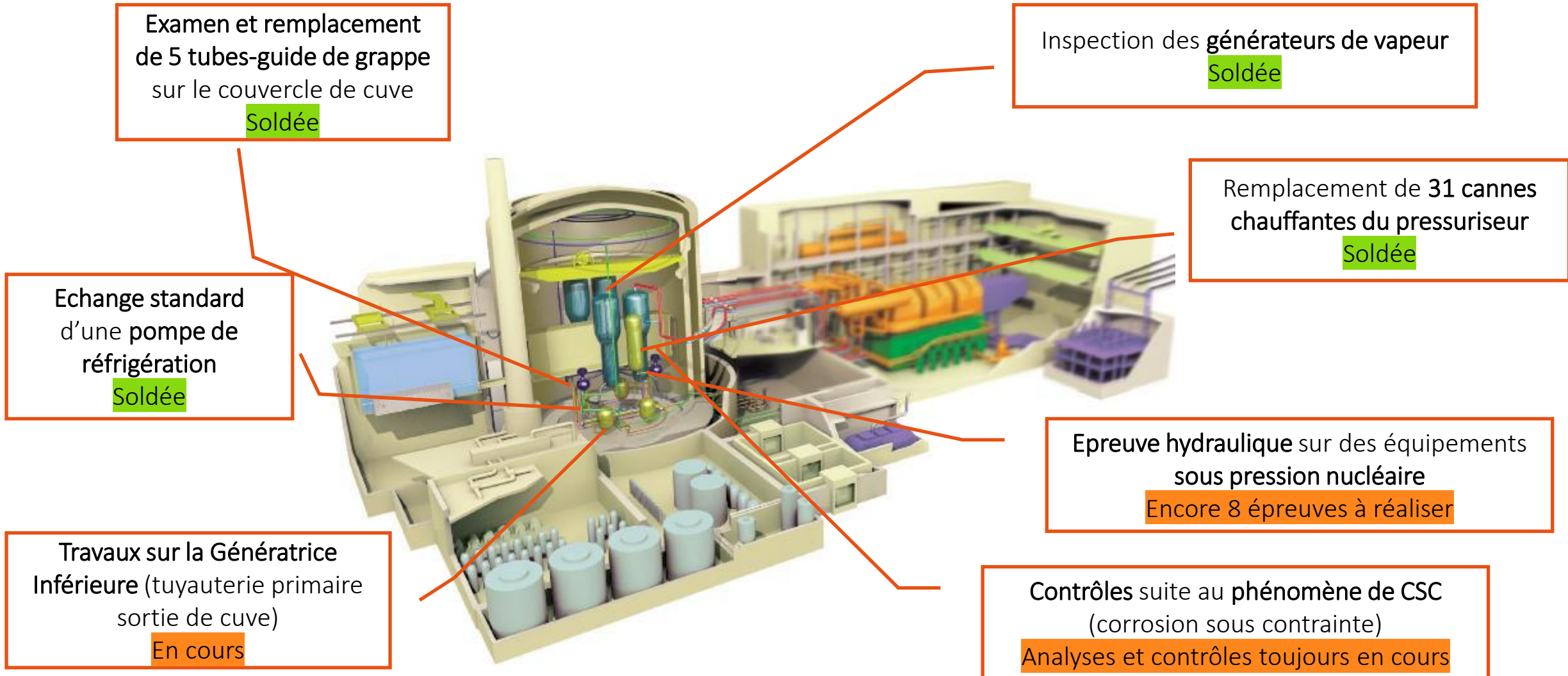
Actualité - Visite partielle de l'unité N°1



- Taux d'avancement : 73% (au 5 juin)
- 0 accident grave
- Durée prévisionnelle : 160 jours / recouplage le 08 juillet 2023
- Plus de 13 000 activités de maintenance planifiées
- Contrôles de la corrosion sous contrainte
Examens non destructifs (END) – en attente des résultats

Activités dimensionnantes du **Circuit primaire**

Bâtiment réacteur et attenants : zone nucléaire



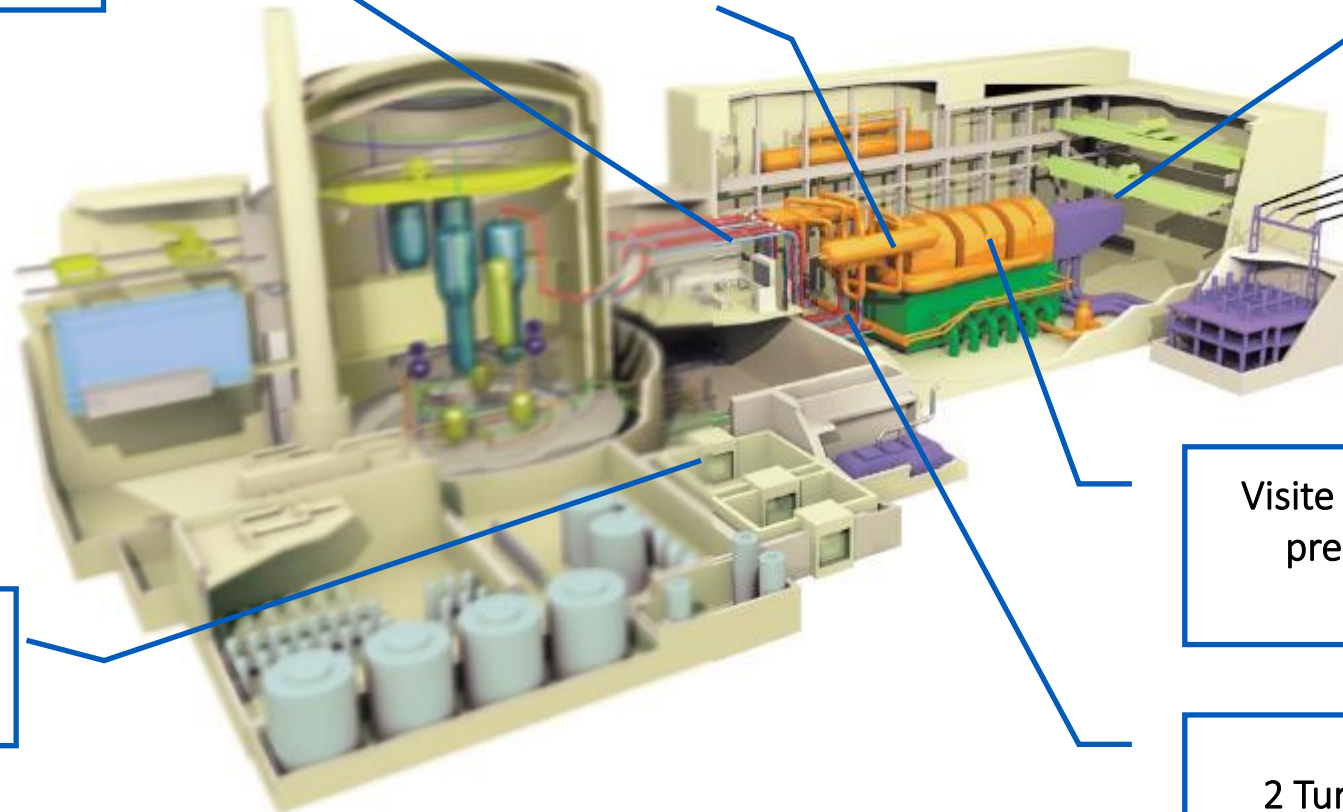
Activités dimensionnantes du **Circuit secondaire**

Salle des machines : zone non nucléaire

Epreuve hydraulique du circuit
secondaire principal
Réalisé à ce jour 2/4

22 épreuves hydrauliques
sur des dispositifs sous pression
10 réalisées et 12 + 4 en attente

Visite « type 2 » de l'alternateur
En cours



Visite complète des
2 pompes ASG de la voie A
En cours

Visite complète du Corps basse
pression n°2 de la turbine
Soldée

Visite complète de
2 Turbopompes alimentaires
En cours

**Gestion de la
période estivale
2023**

Prélèvement ≠ consommation

LES PRÉLÈVEMENTS ET REJETS D'EAU

Centrale en « circuit ouvert »
située en bord
de rivière



ASSURER LE REFROIDISSEMENT DES MATÉRIELS

Sur une centrale nucléaire, le refroidissement du condenseur du groupe turbo-alternateur et des circuits auxiliaires est assuré par de l'eau brute prélevée dans un cours d'eau.

L'eau prélevée au milieu parcourt l'intérieur des tubes du **condenseur** en s'échauffant à leur contact, puis retourne directement au milieu aquatique.

LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

169 litres d'eau prélevés par kWh produit.

RESTITUTION DE L'EAU A LA RIVIÈRE

99,8 % de l'eau prélevée est restituée au cours d'eau, à proximité du lieu de prélèvement. L'échauffement de l'eau est de 3°C après mélange.

Les prélèvements d'eau et rejets sont encadrés par des décisions réglementaires strictes propres à chaque centrale, et sont contrôlés en permanence. Ils ont fait l'objet au préalable d'une étude de leur impact sur l'environnement.

**99,8% de l'eau
prélevée est restituée
au milieu naturel**

Source : étude ACV EDF 2022

REX de l'été 2022

REX Canicule 2022 - publié et diffusé le 30/03/2023

La température moyenne journalière calculée en aval du CNPE de **Saint-Alban a dépassé la limite relevant des conditions climatiques normales pendant une journée (le 12/08) et de manière très limitée** par rapport au seuil de 28°C en aval (dépassement < 0,1°C). Les conditions de fonctionnement n'ont jamais dépassé les seuils fixés par leur arrêté de rejets en « conditions climatiques exceptionnelles » : **les seuils dérogatoires n'ont jamais été atteints.**

CNPE est entré dans une situation exceptionnelle conforme à la Décision ASN n°2022-DC-0739 du 04/08/2022 fixant des prescriptions temporaires relatives aux rejets thermiques des centrales nucléaires de Blayais, Bugey, Golfech, Saint-Alban et Tricastin jusqu'au 11/09/2022

- **Respect strict** de l'arrêté de rejet
- L'analyse des résultats de la surveillance thermique, physico-chimique, microbiologique, planctonique et diatomique **ne met pas en évidence d'influence notable du fonctionnement du CNPE en période de canicule sur l'ensemble de ces compartiments.**
- Le fonctionnement du CNPE de Saint-Alban en période de canicule **n'a pas eu d'effet sur le peuplement piscicole en termes d'impact sanitaire ou de mortalité.**
L'analyse des effets sur le peuplement piscicole doit être menée à un pas de temps plus long que l'année 2022.

En 2022, la perte de production liée à la situation météorologique s'est élevée à :

- **4,4 jours**
- **soit 0,85% sur 1 année**
< 0,4% sur l'ensemble du parc nucléaire



Préparation de l'été 2023

A partir du recouplage de l'unité de production N°, les deux unités de production seront connectées au réseau électrique



- **Application stricte de la réglementation** en vigueur sur les rejets thermiques.
- **Surveillance étroite et adaptation de la production** aux évolutions de débits et d'échauffement du Rhône.
- En cas de dépassement des limites thermiques, un **programme de surveillance environnemental complémentaire et renforcé** est mis en œuvre par EDF. Ce programme est adapté aux particularités environnementales du site. Sont ainsi suivis la température des cours d'eau, des paramètres physico-chimiques et biologiques.
- Un **suivi des effets à long terme est également effectué dans le cadre de la surveillance réalisée en condition climatiques normales**. Il permet d'évaluer et d'analyser la persistance dans le temps de phénomènes qui auraient pu être mis en évidence pendant la période, tel que le comportement sur les populations piscicoles.



Merci

